



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ SAINT-EDMOND-DE-GRANTHAM**

AVIS PUBLIC

**Résumé des modifications au règlement de lotissement n° 356-2021
de la Municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham**

Prenez avis qu'à la séance du Conseil municipal qui se tiendra le 3 septembre 2024 à 19 h 30 au 1393, rue Notre-Dame-de-Lourdes, à Saint-Edmond-de-Grantham, le conseil municipal statuera sur les modifications amendant le règlement de lotissement – Règlement n° 394-2024.

La Municipalité réalise actuellement une démarche de modification de son règlement de zonage n° 355-2021, par le règlement n° 392-2024, visant l'agrandissement de la zone H-6 à même une partie des zones H-1 et visant aussi des modifications de la zone H-2.

La nature et l'effet de ce règlement est d'assurer la concordance de son règlement de lotissement aux modifications réalisées à sa réglementation d'urbanisme par l'agrandissement de la zone et des dispositions particulières à cette zone.

Le présent avis public est disponible au bureau municipal pour consultation par toute personne intéressée à en prendre connaissance aux heures régulières de bureau.

Donné à Saint-Edmond-de-Grantham, le 7^e jour du mois d'août 2024.

Sonya Turcotte
Directrice générale et greffière-trésorière